

L'Association des Communes Suisses crée des plus-values pour les communes et les villes

A l'été 2022, 71% ou plus de 1500 villes et communes étaient affiliées à l'Association des Communes Suisses ACS. Pour une bonne raison: l'association protège les intérêts du troisième niveau fédéral et renforce les communes suisses de manière directe.

Politique

L'ACS défend les intérêts des communes à l'échelon de la Confédération. Cet engagement est légitimé par l'art. 50 de la Constitution fédérale. Celui-ci oblige en effet la Confédération à tenir compte des communes dans ses activités. Une exigence que l'ACS formule régulièrement dans ses prises de position politiques. On peut citer la prise de position sur la modification de la loi sur l'énergie, celle sur la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE, ou celle concernant la feuille de route sur la mobilité électrique. A côté de ses prises de position politiques, l'ACS participe à des auditions parlementaires et travaille directement avec les Chambres fédérales – voir ainsi l'audition sur la naturalisation facilitée des étrangers de la deuxième génération ou l'audition sur l'introduction de l'imposition individuelle.

Publications

Dans le magazine de l'association «Commune Suisse», l'ACS fournit, sur la base de contributions des communes et des villes, des informations sur des thèmes importants pour les communes. En collaboration avec ses partenaires, l'association publie régulièrement des brochures d'information, des guides et des manuels. Un guide sur les marchés publics et un manuel pour les communes en situation de crise financière ont par exemple été récemment publiés.

Projets

Les communes tirent enfin profit des projets que l'ACS réalise en commun avec ses partenaires. Des conseillers communaux peuvent ainsi obtenir une attestation officielle sur les compétences de direction acquises pendant leur mandat. Différents thèmes liés à la numérisation occupent aussi actuellement l'ACS. Celle-ci soutient ainsi la plateforme «ePublication pour les communes», grâce à laquelle les communes peuvent publier des communiqués officiels de façon peu coûteuse et sûre juridiquement. La collaboration avec l'association «Myni Gmeind» permet également aux responsables communaux de procéder à des échanges d'expériences numériques sur des thèmes pertinents pour les communes. On peut mentionner ici le cours de base de «pionnier numérique» ainsi que les Erfa-Stammtische.

Vous êtes intéressé à devenir membre? [Cliquez ici](#) pour la déclaration d'adhésion ou adressez-vous à:

Association des Communes Suisses
Case postale
Laupenstrasse 35
3001 Berne
Tél.: 031 380 70 00
verband@chgemeinden.ch